

Les joueurs éligibles à bénéficier des services de l'Alliance SPORT-ÉTUDES (soutenir, encadrer et contribuer à la réussite et à la persévérance scolaire et sportive des athlètes québécois de haut niveau qui poursuivent des études postsecondaires) en soccer sont :

- Les joueurs et les joueuses qui sont appelés régulièrement avec les équipes nationales (juvéniles et séniors) ;
- Les joueurs et les joueuses professionnels (MLS, NASL/USL, CPL, PLSQ, NWSL) ;
- Les joueurs de l'Académie de l'Impact de Montréal ;
- Les joueurs et les joueuses du SÉ-CNHP ;
- Les joueurs et les joueuses qui sont membres d'une structure professionnelle à l'étranger ;
- Les arbitres de niveau « Excellence ».

Le joueur ayant déjà le statut « Excellence, Élite ou Relève » est automatiquement éligible.

Tout autre joueur, qui satisfait les critères ci-dessus, sera identifié avec le statut « Espoir » par la FSQ et sera donc éligible à bénéficier des services de l'Alliance SPORT-ÉTUDES



**ALLIANCE**  
SPORT-ÉTUDES  
ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

